Comptabilité - Exercice 1993 - Financement au Budget Supplémentaire de diverses opérations d'investissement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à inscrire, dès à présent, au Budget Supplémentaire de l'exercice, une somme de 14 MF correspondant à des dépenses d'investissement qui complèteront les dotations prévues au budget primitif de 1993 qui vient d'être voté, ou permettront de réaliser des opérations non financées dans le cadre de ce budget.

Cette procédure de financement est rendue possible en raison du solde positif dégagé au Compte Administratif de 1992. Le détail des crédits d'investissement à voter est récapitulé dans le tableau ci-après :

Liste des opérations financées au budget supplémentaire 1993

Imputation	Libellés	Montant du crédit voté au BS 1993
910.12/235/89037/35000	Éclairage public et signalisation - Autres travaux communaux - Rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse	1 800 000 F
903.63/232/86011/33000	Bibliothèques - Travaux de bâtiments - Bibliothèque Municipale	200 000 F
906.90/2147/00507/32000	Déchets urbains - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de l'environnement et des espaces verts	2 000 000 F
910.130/91010/30000	Programme pour l'État, les établissements publics nationaux, etc Subventions d'équipement - Parc Scientifique ENSMM	6 000 000 F
910.130/91038.30000	Programme pour l'État, les établissements publics nationaux, etc Subventions d'équipement - Programme d'équipement de l'Université	700 000 F
910.130/92008/30000	Programme pour l'État, les établissements publics nationaux, etc Subventions d'équipement - Ligne ferroviaires Franois-Saint-Amour	2 300 000 F
922.210/76090/33000	Opérations immobilières et mobilières hors programme - Terrains - Emploi du produit d'aliénation de divers immeubles	500 000 F
922.212/76090/30100	Opérations immobilières et mobilières hors programme - Bâtiments - Emploi du produit d'aliénation de divers immeubles	500 000 F
	TOTAL	14 000 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.